



RÉFORME DES LYCÉES

Intervenir sans attendre, et peser sur les décisions du Ministère

JOURNÉE ACADÉMIQUE DE DÉBAT ET DE MOBILISATION LE JEUDI 5 DÉCEMBRE 2013

Préparons-la dans chaque établissement

L'objectif de ce stage est de pouvoir caler le plus précisément possible nos revendications au sujet d'une prochaine réforme des lycées.

Le Ministère ne semble pas, pour l'instant, vouloir mettre ce dossier sur la table, arguant qu'il est nécessaire de faire un bilan de la réforme Chatel des lycées avant de se lancer dans une nouvelle réforme.

Or, le SNES a déjà fait le bilan, pour le moins catastrophique de la réforme Chatel des lycées. Notre organisation syndicale souhaite, comme elle l'a toujours fait, pouvoir s'appuyer sur les revendications des salles de professeurs et des collègues militants, syndiqués ou sympathisants pour caler ses revendications pour ce futur chantier et pour pousser le Ministère à tenir compte des objectifs de politique éducative pour nous incontournables (démocratisation, réussite scolaire en lycées, lien entre le collège et le lycée dans un 2nd degré renforcé, ambitions pour les voies technologiques...).

L'objectif de ce cahier est de faciliter le travail de compilation et de synthétisation des revendications des collègues de votre établissement après les avoir réunis pour exposer les mandats du SNES dans ce domaine et pour leur permettre de développer leurs attentes d'une réforme des lycées permettant d'avancer vers la réalisation des objectifs de nos mandats.

CAHIER DE REVENDEICATIONS

À compléter, même de manière incomplète pour permettre au(x) collègue(s) de l'établissement participant au stage lycées du 5 décembre 2013 de pouvoir porter les revendications des personnels d'enseignement et d'éducation :

Établissement :

Ville :

Département :

Conditions de mise au point de ce cahier de revendications :

Quelques pistes de réflexion pour structurer le cahier revendicatif :

CE QU'EN DIT LA SALLE DES PROFS ET LA VIE SCOLAIRE	PROPOSITIONS ALTERNATIVES
Le tronc commun :	
Les enseignements de spécialité :	
Les enseignements optionnels :	
La voie technologique :	
L'enseignement et l'évaluation des LV :	
L'aide personnalisée :	

Le tutorat :	
Le baccalauréat :	
La liaison Troisième – Seconde :	
La liaison Terminale – Post Bac et plus globalement l'orientation des élèves :	
Le nombre d'élèves par classe :	
Les programmes :	

Les emplois du temps :	
L'organisation des services dans la vie scolaire :	
La gestion des élèves en Vie scolaire et à l'internat :	
Autres :	

LES MANDATS DU SNES SUR LES LYCÉES

Structure du lycée

Les années lycée sont pour les adolescents un moment important de développement de leur personnalité, à la charnière de l'adolescence et de l'âge adulte: c'est l'âge de nouveaux engagements personnels, affectifs, moraux, sociaux et politiques, ainsi que du choix d'un avenir professionnel.

Les conditions de vie et d'encadrement, l'exercice des droits lycéens, l'apprentissage progressif d'une certaine autonomie scolaire doivent préparer les élèves à l'exercice de responsabilité démocratique et à l'autonomie dont ils disposeront dans l'enseignement supérieur. La dimension démocratique devra faire l'objet d'apprentissages dans le cadre de la maison des lycéens.

Les savoirs et les savoir-faire transmis au lycée doivent contribuer à préparer un jeune à ces engagements, à lui permettre de faire ses choix, en articulant ses intérêts particuliers à une prise de conscience plus universelle de la société et du monde. C'est pourquoi nous pensons que le lycée doit se fixer pour objectif de pouvoir amener au baccalauréat l'ensemble d'une génération(6). La diversification des voies, des séries et des spécialités reste un vecteur fondamental de la démocratisation qui doit être maintenu. Pour cela, le lycée doit offrir sur tout le territoire le choix entre différents chemins clairement identifiés, d'égales exigences, permettant par leur diversité de mettre tous les élèves en situation de réussite sans pour autant les enfermer dans des orientations irréversibles. La structure en voies et en séries avec spécialisation progressive répond à cet impératif

La Seconde générale et technologique doit être une classe de détermination conçue comme une ouverture vers le cycle terminal et non comme une super Troisième. Si les élèves poursuivent certaines disciplines du collège abordées de manière nouvelle, les champs nouveaux (technologique, économique et social) doivent occuper une part conséquente de l'horaire et être valorisés au même titre que les autres disciplines: ils participent à la construction d'une culture commune ambitieuse et soucieuse de la construction du citoyen. Les programmes doivent être conçus de façon à ce que l'augmentation du temps de cours pour les élèves ne se traduise pas en travail personnel supplémentaire au domicile.

Les séries du cycle terminal doivent être clairement identifiées et conçues pour développer une culture commune en préservant leur spécificité en lien avec leurs débouchés dans l'enseignement supérieur, et aussi en lien avec l'insertion professionnelle pour les bacs pro: choisir une série, c'est approfondir certains enseignements, ce qui suppose de renoncer à d'autres. L'horaire des disciplines de spécialité doit augmenter de la Première à la Terminale. Les disciplines nouvelles pour les élèves doivent être introduites dès la Première, afin de permettre l'appropriation sur l'ensemble du cycle terminal. Les horaires et conditions d'enseignement (groupes, dédoublements ...) doivent être définis nationalement de façon à assurer l'égalité de traitement entre tous les élèves.

Refonder la voie technologique : une nécessité

La voie technologique a contribué depuis longtemps à la démocratisation du système éducatif. Aujourd'hui, elle forme un quart des bacheliers, issus de milieux socioprofessionnels à l'image du pays; elle leur permet de s'insérer dans un parcours de formation qui se prolonge le plus souvent par des études supérieures, professionnelles courtes essentiellement (BTS, DUT, formations sanitaires et sociales...), et pour beaucoup au-delà.

Cette voie est complémentaire des voies générales et professionnelles. C'est pourquoi le SNES demeure opposé à la disparition programmée de la voie technologique ou à sa fusion rampante dans les voies générale et professionnelle.

C'est grâce à une pédagogie organisée autour de travaux pratiques et travaux dirigés, en groupes à effectifs restreints, que les enseignants de ces séries ont pu faire réussir leurs élèves. La mise en oeuvre de démarches ancrées dans le réel partant d'une activité de conception et de production, d'analyses en laboratoire ou d'études des phénomènes et des publics dans le domaine sanitaire et social, permet aux jeunes d'appréhender la cohérence globale de leur formation et d'acquérir des connaissances théoriques. Afin de favoriser et de valoriser l'orientation vers la voie technologique, en complément de la technologie initiée au collège, il est indispensable de mettre en place une première découverte des champs de production en classe de

Seconde. Pour être crédibles, de vrais enseignements de découverte doivent être associés à un volume horaire minimum de 3h hebdomadaires en demi-groupes, avec la possibilité pour les élèves de cumuler deux enseignements. La mise en place de ces enseignements ne serait pas assortie d'un travail supplémentaire à la maison pour les élèves, la découverte des disciplines technologiques étant centrée autour d'un travail pratique en classe.

Il est donc urgent de reconstruire une voie technologique qui:

- s'appuie sur des champs technologiques pertinents, adossés aux secteurs de l'activité économique et sociale ;
- tire profit d'enseignements technologiques et d'enseignements généraux dont les programmes sont construits en cohérence;
- permette de répondre à l'enjeu de ré-industrialisation de la France. [...]

Contenus au lycée

Les différentes disciplines des lycées généraux et technologiques doivent permettre à chaque élève de construire une appréhension globale du monde qui l'entoure et des controverses qui le traversent, de développer ses connaissances, son esprit critique et son pouvoir d'agir nécessaires à l'exercice de sa citoyenneté pleine et entière. Pour cela, les programmes doivent être construits en cohérence au sein de chaque série, afin de permettre aux enseignants des différentes disciplines de croiser les regards sur des objets d'étude partagés. Ainsi l'ensemble des jeunes s'emparera-t-il de la culture commune, quels que soient les parcours empruntés.

En particulier, le SNES demande un travail approfondi sur les disciplines technologiques, sur leur place, leurs contenus et les démarches pédagogiques spécifiques en Seconde, et dans les séries technologiques ou générales. Des enseignements distincts doivent être prévus dans

les champs technologiques sanitaire et social (Santé Social, Biologie Humaine), dans le champ industriel (analyse et conception, réalisation et production), dans le champ du laboratoire (biotechnologie, sciences et laboratoire), dans le champ d'éco-gestion (gestion, communication). Pour les formations technologiques industrielles, dans chaque domaine, le processus industriel doit être étudié dans sa globalité: étude, conception, fabrication, commercialisation, maintenance, recyclage. Pour cela, les enseignements technologiques et de sciences physiques doivent être découpés en disciplines correspondant aux spécialités technologiques universitaires de recrutement des enseignants. Le maintien de la physique appliquée en tant que discipline est nécessaire.

Les séries de la voie générale doivent être rééquilibrées et permettre une première spécialisation sans toutefois nier le caractère général du lycée. Afin de transmettre une culture commune à l'ensemble des lycéens dans des voies diversifiées et d'éviter des ruptures avec les formations post-bac ou certains concours, les enseignements des disciplines générales doivent être poursuivis sur le cycle terminal avec des contenus et des horaires adaptés à la série concernée, en préservant un éventail de poursuite d'étude suffisamment large.

Le SNES demande la création d'une spécialité histoire géographie en série L et/ou ES pour redonner à la discipline la place qui lui revient dans la formation intellectuelle des élèves, au-delà de ses finalités proprement « civiques », et qui serait utile à des études supérieures en sciences humaines ou sociales par exemple. Par ailleurs, la mise en place de pédagogies variées et différenciées, et le travail avec les élèves en explicitant les attentes intellectuelles – indispensable pour la démocratisation –, nécessite des classes à 25 élèves maximum avec des dédoublements suffisamment nombreux et inscrits dans les horaires nationaux, donc non soumis à l'autonomie de l'établissement). Dans toutes les voies et à tous les niveaux, toutes les disciplines doivent en bénéficier. L'interdisciplinarité a toute sa place au lycée, dans la mesure où elle permettrait aux élèves, par cette confrontation de disciplines, de mieux cerner chacune d'elles.

Le baccalauréat(16) est la garantie d'objectifs communs et de l'égalité de traitement des élèves sur tout le territoire : les épreuves doivent être réfléchies globalement dans chaque série, de façon à se compléter et à évaluer toutes les facettes des apprentissages.

Le SNES rappelle qu'il défend un baccalauréat, examen final et national (notamment en langues vivantes et pour les épreuves pratiques en enseignements technologiques), dans le respect strict de l'anonymat en ce qui concerne les épreuves écrites. Les élèves sont évalués par un enseignant extérieur à l'établissement de formation. Concernant les langues vivantes, il dénonce la mise en place des nouvelles modalités et contenus pour les épreuves du baccalauréat « dans le cadre habituel de la formation de l'élève » qui ne garantit pas l'égalité de traitement des candidats puisque l'organisation est maintenant du ressort de chaque établissement sans cadrage national. Il dénonce la part grandissante du contrôle continu dans ces épreuves à cause du travail supplémentaire qu'il engendre, parce qu'il peut être source de pression pour les enseignants, et contrevient au principe d'égalité républicaine pour les élèves.

Le SNES rappelle son opposition au contrôle en cours de formation.

Des certifications externalisées ne sauraient se substituer aux épreuves terminales et nationales de langues vivantes.

Parcours de formation au lycée

La réussite des jeunes au lycée et la prévention du décrochage scolaire supposent que les élèves soient en capacité de donner du sens à leur formation et de se projeter dans un avenir suffisamment ouvert. Leur projet d'orientation se construit progressivement, accompagné par les équipes éducatives (enseignants, CPE, CO-Psy) et suivi de manière approfondie individuellement par le conseiller d'orientation psychologue. Le lycéen acquiert ainsi peu à peu son autonomie.

Le tutorat par des enseignants non formés au risque de sortir de la relation professionnelle, en négation du travail quotidien de suivi des élèves par les CPE, n'est ni acceptable ni une solution.

L'implication de l'équipe pédagogique et pluri-professionnelle afin de mener l'élève jusqu'à une qualification de niveau minimum IV (baccalauréat) est fondamentale.

L'école ne peut se contenter du repérage des élèves décrocheurs. Elle doit aussi analyser les besoins et mettre en oeuvre des dispositifs permettant aux élèves de rejoindre les formations qualifiantes de leur choix. [...] Les lycéens ont le droit de se tromper et de changer d'orientation: les passerelles doivent pouvoir être empruntées entre les différentes séries et voies, et pas seulement à sens unique. Elles doivent être construites de manière concrète et réfléchie pour que le passage d'une filière à l'autre ne soit plus une utopie. Elles doivent être accompagnées des moyens nécessaires pour pouvoir être empruntées par les élèves sans remettre en cause leur réussite. Elles ne sauraient se réduire à de simples stages de quelques semaines.

